

VILLE D'HERICOURT - 70400

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2018

JUILLET



SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS

JUILLET 2018

NEANT

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

JUILLET 2018

N°	Objet	N° Dossier
1	Location d'un local 43, rue du Général de Gaulle à HÉRICOURT	AG n° N° 129/2018/SW/07112
2	Régie de recettes « Droits de place » : Augmentation du montant de l'encaisse	AG n° N° 147/2018/SW/09103
3	Indemnisation de sinistre	AG n° N° 152/2018/HL/002007

N° 129/2018
SW/07112

Objet : Location d'un local 43, rue du Général de Gaulle à HERICOURT

Le Maire de la Ville d'HERICOURT,

- VU la délibération du 11 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- CONSIDERANT que la Ville d'HERICOURT possède un local sis 43, rue du Général de Gaulle à 70400 HERICOURT, libre de toute occupation,

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à louer à « La Boite à Flyers », représentée par Monsieur Denis SEIGNE et dont le siège social est situé 25, Grande Rue à 25190 SAINT HYPPOLYTE, un local sis 43, rue du Général de Gaulle à 70400.

Article 2 : La présente location a pris effet le 1^{er} juillet 2018 pour une durée de neuf années entières et consécutives.

Article 3 : La présente location est consentie et acceptée moyennant le versement d'un loyer mensuel de 280.00 € HT (deux cent quatre vingt euros). La « Boite à Flyers » devra également s'acquitter de toutes les charges en sus.

Article 4 : Le loyer ci-dessus fixé sera révisable annuellement dans la même proportion que l'augmentation de l'indice connu des loyers commerciaux. L'indice de base sera celui du 1er trimestre 2018 soit 111.87. La première révision interviendra le 1^{er} juillet 2019.

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à « La Boite à Flyers ».

Fait à Héricourt, le 05 juillet 2018.
Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 9 JUILLET 2018

N° 147/2018
SW/09103

Objet : Régie de recettes « Droits de place » : Augmentation du montant de l'encaisse

Le Maire de la Ville d'HERICOURT,

- VU la délibération du 09 février 1973 instituant une régie de recettes « Droits de Place »,
- VU la délibération du 22 mai 1976 suite à l'application de l'arrêté ministériel du 14 janvier 1976,
- VU l'arrêté municipal du 24 février 2010 convertissant en euros le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver soit 610 €,
- VU la demande du Comptable Assignataire de la ville d'HERICOURT tendant à porter le montant de l'encaisse de 610 € à 1 500 €,
- CONSIDERANT que le montant de l'encaisse de 610 € est souvent dépassé ce qui n'est pas conforme avec la délibération instituant la régie de recettes « Droits de Place »,

ARRETE

Article 1 : Le montant de l'encaisse de la régie de recettes « Droits de Place » est portée à **1 500 €**.

Article 2 : Le Maire et le Comptable Assignataire de la Ville d'Héricourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Héricourt, le 17 juillet 2018.
Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 19 JUILLET 2018

N° 152/2018
HL/002007

Objet : Indemnisation de sinistre

Exposé liminaire :

– Le 06 octobre dernier, le véhicule gue de la société MEDIACO a heurté deux barrières (mobilier urbain municipal) au niveau du 25 avenue Léon Jouhaux.

L'assureur du tiers nous propose aujourd'hui une **indemnisation de 722.86 € TTC** soit l'intégralité de notre préjudice.

Ceci exposé, le Maire de la Ville d'Héricourt,

- Vu la délibération n° 16/14 du 14 avril 2014 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment en matière de contrat d'assurance l'acceptation des indemnités de sinistre;
- Vu la proposition d'indemnisation de AXA de **722.86 €** ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur le Maire **accepte** le règlement d'AXA de 722.86 € relatif aux barrières abîmées.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

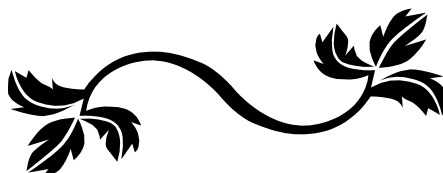
Fait à Héricourt, le 19 juillet 2018
Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 20 JUILLET 2018

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE HERICOURT -70400**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

JUILLET 2018



07/2018

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

JUILLET 2018

Néant